

Compte-rendu du comité technique spécialisé formation continue (FORMCO) du 27 novembre 2019

Le comité technique était présidé par Mme Stéphanie FRUGÈRE du service des ressources humaines.

FO Agriculture était représentée par Malika FADLANE, Gaël MÉLAN et Nicolas GILOT

En préambule, **FO** a lu la déclaration liminaire qui porte sur l'avenir de l'INFOMA.

Notre proposition d'intégrer l'INFOMA dans le secrétariat général du MAA a été soutenue par l'UNSA et la présidente du CTM nous a déclaré qu'elle n'était pas opposée à notre proposition.

Pour l'administration, cette option est possible mais c'est encore trop tôt pour décider puisque la lettre de mission sur le projet de rapprochement n'est pas encore finalisée (la secrétaire générale du MAA voulait au préalable rencontrer les agents de l'INFOMA, c'est maintenant chose faite).

Par conséquent, des décisions vont être prises prochainement.

Programme national de formation (PNF) 2020

Le PNF est présenté dans la [note de service n° 2019-730 du 23 octobre 2019](#) et l'offre est accessible directement sur le [site FORMCO](#).

L'offre de formation est essentiellement portée par l'INFOMA avec des partenariats. Elle est globalement reconduite avec des nouveautés sur différents domaines.

Le GT BREXIT a donné suite à une offre de formation conséquente pour les agents recrutés qui prend en compte les spécificités des missions.

Préparation aux examens et concours

Le plan de requalification demandé par FO Agriculture depuis des années est largement pris en compte pour l'offre de formation 2020. L'administration a anticipé une demande croissante du nombre de stagiaires en lien direct avec ce dernier.

Enseignement agricole

La DGER a présenté un bilan sur l'existant et a souligné le peu d'attractivité, le peu d'efficacité et le peu de candidats. Un nouveau dispositif va être mis en place pour améliorer l'attractivité et la qualité. Il s'agit entre autres de proposer des formations didactiques, des formations des présidents de jury et adjoints de jury. Deux NS détaillent l'ensemble du dispositif à savoir : la [note n°2019-731 du 23 octobre 2019](#) et la [note n° 2019-783 du 22 novembre 2019](#).

Point d'actualité sur le plan managérial

Il nous est présenté :

- le dispositif qui consiste à mettre en place un tutorat d'une durée d'un an pour l'encadrement au moment de la prise de poste ;
- le plan de formation « management » pour l'accompagnement des cadres tout au long de leur carrière ;

- la mise en place de formations au dialogue social.

127 dossiers ont été déposés pour 78 acceptés, les refus sont motivés pour les raisons suivantes :

Plan de formation 2019/2020 label égalité diversité

Les formations sont en cours avec l'aide de divers prestataires. Nous notons une obligation de formation pour les cadres et les représentants du personnel.

- requalification de la demande en T1 : adaptation immédiate à l'emploi ;
- absence de projet d'évolution professionnelle défini ;
- activités accessoires, dossiers non prioritaires ;
- dossiers déposés hors délai.

Bilan 2019 du compte personnel de formation (CPF)

On nous présente les modifications des modalités de l'acquisition des heures annuelles et il est prévu une portabilité entre le secteur public (droit acquis en heures) et le secteur privé (droit acquis en euros).

Calendrier 2020 : dépôt des dossiers entre le 1er janvier et le 28 février 2020 puis entre le 1er juin et le 31 août 2020.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

